

Sujet 1.3 – Célébration du dimanche et ministres ordonnés

4 orientations pastorales

- Le dimanche, Jour du Seigneur, célébrer l'Eucharistie.
- Le dimanche, Jour du Seigneur, vivre en ressuscités.
- Redéfinir les missions de l'équipe diocésaine chargée des Vocations.
- Inviter, dans notre diocèse, une communauté de prêtres plus jeunes ayant un charisme auprès de tous.

1 – Le dimanche, Jour du Seigneur, célébrer l'Eucharistie.

Dans les communautés ecclésiales rassemblées, image du Corps du Christ, donner de l'importance à la messe dominicale paroissiale :

- En soignant le sens de l'accueil et la qualité de la liturgie.
- En donnant toute sa place à la Table de la Parole. Avec trois points d'attention :
 - Déployer les gestes de vénération de la Parole de Dieu prévus par le *Missel Romain* et expliquer, si nécessaire, leur signification.
 - Former et instituer des laïcs en vue du ministère du lectorat, selon le Motu proprio *Spiritus Domini* du pape François, en date du 11 janvier 2021.
 - Développer, à l'échelle diocésaine, une formation à l'homélie.
- En portant un soin particulier à la Table de l'Eucharistie. Avec trois points d'attention :
 - Former et instituer des laïcs en vue du ministère de l'acolytat, selon le Motu proprio *Spiritus Domini* du pape François, en date du 11 janvier 2021.
 - Développer la présence et la formation des servants d'autel.
 - Veiller à l'art de célébrer prévu par le *Missel Romain*.

2 – Le dimanche, Jour du Seigneur, vivre en ressuscités.

A- Mettre en place des célébrations dominicales de la Parole de Dieu

Préambule - Qu'est-ce qu'une célébration de la Parole ?

C'est un temps particulier où des chrétiens se rassemblent au nom du Christ Ressuscité pour écouter et méditer sa Parole, et pour prier ensemble. C'est donc une occasion privilégiée de rencontre avec le Seigneur.

« On favorisera la célébration sacrée de la Parole de Dieu (...) les dimanches et jours de fêtes, surtout dans les localités privées de prêtre » (Concile Vatican II, *Constitution sur la liturgie*, n°35).

Une célébration de la Parole n'est pas une messe. Le dimanche, en l'absence de prêtre sur un Ensemble pastoral, une célébration de la Parole permet à une communauté de se rassembler pour célébrer le Jour du Seigneur.

Avec deux points d'attention :

- Former des laïcs pour préparer et conduire ces célébrations.
- Élaborer un guide liturgique pour ces célébrations.

B- Célébrer les offices de la Liturgie des Heures, notamment les Laudes et les Vêpres.

C- Effectuer des œuvres de miséricorde² corporelles ou spirituelles auprès de nos frères et sœurs.

3 - Redéfinir les missions de l'équipe diocésaine chargée des Vocations.

En relation avec les équipes diocésaines chargées de la pastorale auprès des jeunes et des familles :

- Intégrer davantage la question des vocations sacerdotales, religieuses ou de la vie consacrée dans tous les rassemblements de jeunes et événements diocésains.
- Favoriser des rencontres entre jeunes et prêtres/diacres/religieux/religieuses, dans les aumôneries, les mouvements, les établissements scolaires, etc.
- Proposer des supports variés pour aider les jeunes et leurs accompagnateurs à découvrir la beauté de la vie sacerdotale, diaconale, religieuse ou consacrée.

En relation avec les Ensembles pastoraux :

- Proposer régulièrement des temps de prière pour les vocations.
- Donner davantage d'éclat au *Dimanche des Vocations*.
- Stimuler la participation à la *Marche des Vocations* organisée par notre diocèse le premier samedi de chaque mois.

En relation avec l'équipe diocésaine en charge du Diaconat permanent :

- Faire davantage connaître le Diaconat permanent.
- Appeler des hommes, mariés ou non, au Diaconat permanent, en mettant tout en œuvre pour qu'ils puissent répondre à l'appel de l'Église.

4 - Inviter, dans notre diocèse, une communauté de prêtres plus jeunes ayant un charisme auprès de tous.

Conduire une réflexion sur la possibilité d'appeler, dans notre diocèse, une communauté de prêtres plus jeunes.

Conduire une réflexion sur la possibilité d'appeler, dans notre diocèse, une communauté religieuse apostolique. ●

2. Les œuvres de miséricorde sont les actions charitables par lesquelles nous venons en aide à notre prochain dans ses nécessités corporelles et spirituelles. On distingue les œuvres de miséricorde corporelles des œuvres de miséricorde spirituelles. Œuvres de miséricorde corporelles : donner à manger à ceux qui ont faim ; donner à boire à ceux qui ont soif ; vêtir ceux qui sont nus ; loger les pèlerins ; visiter les malades ; visiter les prisonniers ; ensevelir les morts.

Œuvres de miséricorde spirituelles : conseiller ceux qui doutent ; enseigner ceux qui sont ignorants ; réprimander les pécheurs ; consoler les affligés ; pardonner les offenses ; supporter patiemment les personnes importunes ; prier Dieu pour les vivants et pour les morts.

Catéchisme de l'Église Catholique, 2447.